

**N° 5331<sup>11</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2010-2011

---

**PROPOSITION DE LOI**

**sur les enquêtes parlementaires**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(15.2.2011)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 11 février 2011 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel de la

**PROPOSITION DE LOI  
sur les enquêtes parlementaires**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 9 février 2011 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ladite proposition de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 23 février 2010 et 6 juillet 2010;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser la proposition de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 15 février 2011.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Georges SCHROEDER

